



Dettes résultant de la liquidation judiciaire d'une SCI

Par **Esdras**, le **23/03/2019** à **05:26**

Maitre,

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SCI pour laquelle nous détenions mon ex époux et moi même 51 parts(26 et 25) il existe des dettes : prêts bancaires et divers créanciers. Cette opération immobilière avait été conçue afin de venir en aide au 3ème associé qui occupait le bien de la SCI et qui, au bout de 20 mois, nous a laissé toutes les charges, elle ne payait que 1.100 € qu'elle comptabilisait sur son compte courant, au lieu de le passer en recettes permettant ainsi d'amortir les charges de cette SCI.

Il en a résulté que retraités, n'ayant pas les moyens de subvenir à toutes ses charges après s'être endettés de 35 000 € pour provisionner la SCI, nous avons dû déposer un dossier de surendettement. Le bien de la SCI a été vendu 330.000 € mais ne couvre pas toutes les dettes et les honoraires du mandataire et frais de liquidation judiciaire.

Or, dans le cadre du dossier de surendettement, il n'est fait mention que du prêt sans tenir compte du paiement qui sera effectué par le mandataire dans le cadre de la liquidation, ni des dettes autres qui me seront réclamées au prorata de mes parts sociales par la banque et les autres créanciers.

Ma question est : que dois-je faire afin que mon dossier de surendettement tienne compte des dettes réelles qui peuvent être réclamées, la clôture de la liquidation n'est toujours pas faite depuis le 26 mars 2016 et les intérêts bancaires continuent à s'accumuler ?

Je vous remercie de l'attention que vous pourrez réserver à ce condensé.